

État de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Dernière mise à jour : 29 juin 2020

 Etat défavorable et évaluation de la tendance non réalisable



Mise à jour de cette fiche d'indicateurs prévue en 2025

La directive européenne 92/43/CEE "Habitats-Faune-Flore"  impose aux États membres d'évaluer, tous les six ans et sur l'ensemble de leur territoire, l'état de conservation et la tendance des types d'habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de flore reconnus comme d'intérêt communautaire, et d'assurer leur maintien ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable^[1].

Un cadre commun pour l'évaluation et la conservation

Les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire sont des types d'habitats en danger de disparition, ou dont l'aire de répartition naturelle est réduite, ou qui constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs régions biogéographiques européennes^[2]. L'état et la tendance de chaque type d'habitats doivent être évalués pour chaque région biogéographique où il est présent. La Wallonie est couverte par les régions biogéographiques continentale (RBC) (70 % du territoire) et atlantique (RBA) (30 %). Au total, 41 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire y sont dénombrés, présents soit dans les deux régions biogéographiques, soit uniquement en RBC.

L'état de conservation d'un type d'habitats est considéré comme favorable si :

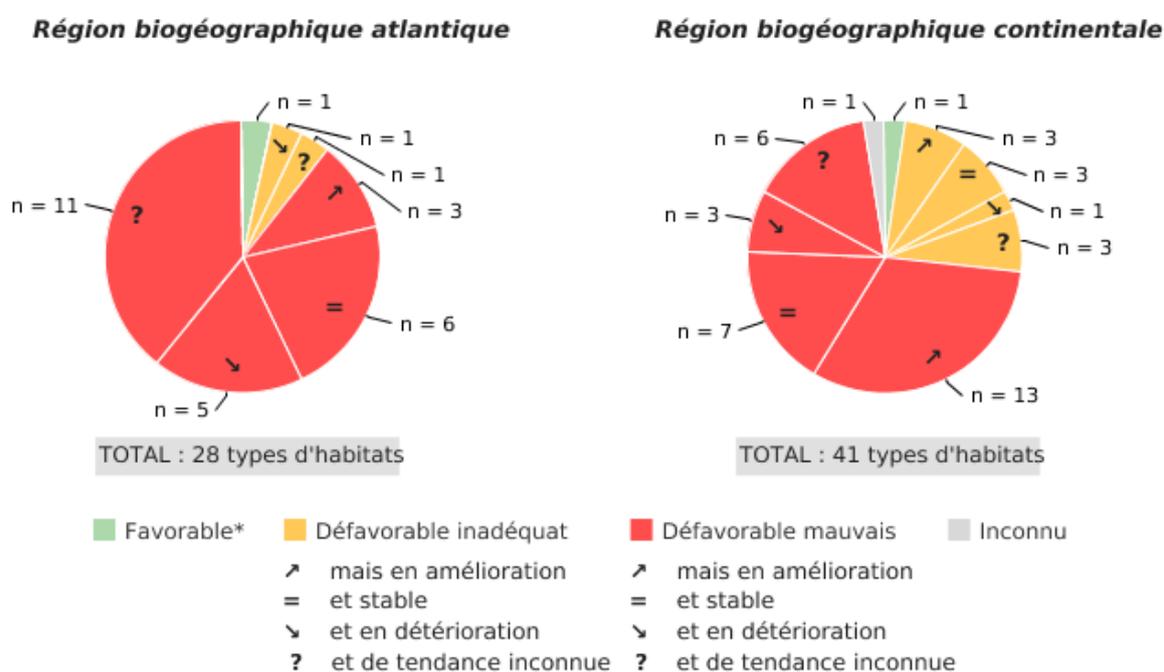
- l'aire de répartition ainsi que les superficies réellement couvertes par le type d'habitats au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer ;
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La tendance est établie sur base de la direction que prennent les paramètres de l'état de conservation.

État majoritairement défavorable

Pour la période 2013 - 2018, sur les 41 types d'habitats présents en Wallonie, un seul type d'habitats, présent dans les deux régions biogéographiques, était dans un état de conservation favorable ; il s'agit des grottes et cavités souterraines. Les 27 autres types d'habitats présents en RBA étaient dans un état défavorable. Concernant les autres types d'habitats présents en RBC, 39 types d'habitats étaient dans un état défavorable et un type d'habitats était dans un état inconnu. [3].

État de conservation et tendance des habitats d'intérêt communautaire en Wallonie, tous groupes de types d'habitats confondus (2013 - 2018)



n = nombre de types d'habitats

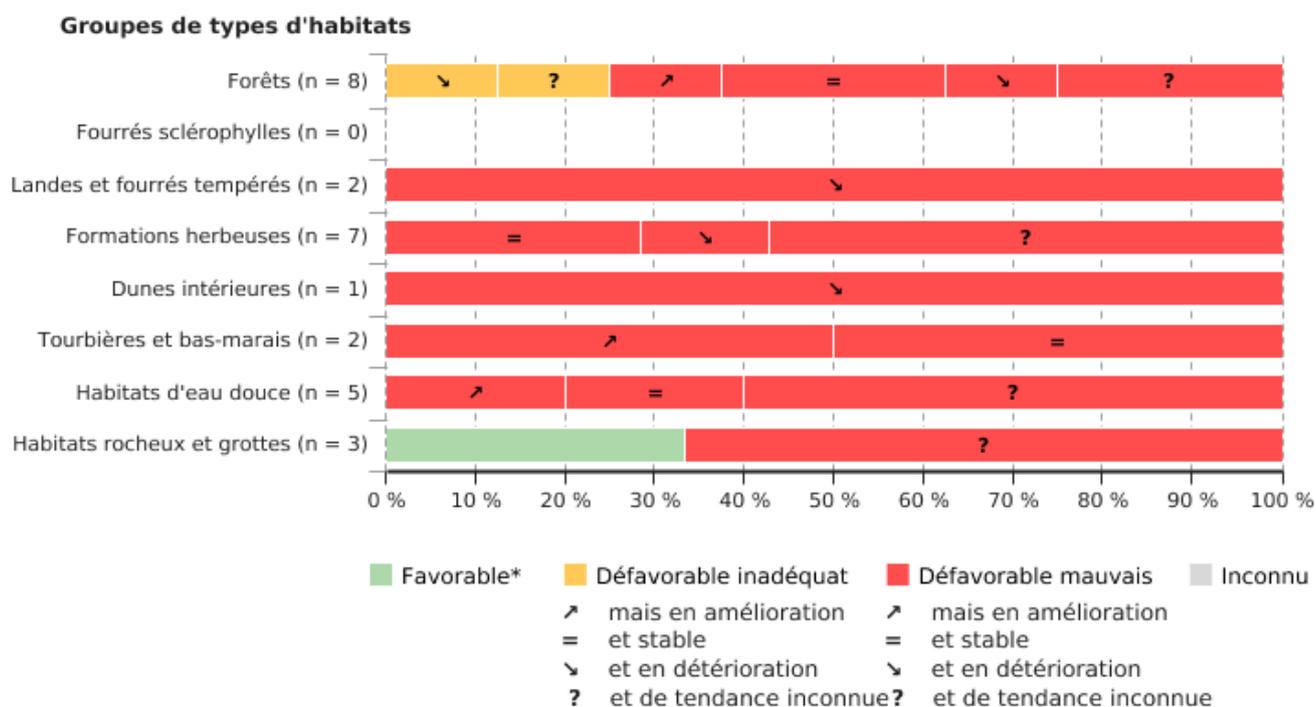
Chaque type d'habitats est caractérisé par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes et héberge une flore et une faune spécifiques (ex. de type d'habitats : hêtraie à luzule, pelouse calcaire ou tourbière haute).

* Un statut favorable ne peut généralement être obtenu que si la tendance est stable ou en amélioration.

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

État de conservation et tendance des habitats d'intérêt communautaire en Wallonie, par groupe de types d'habitats (région biogéographique atlantique) (2013 - 2018)



n = nombre de types d'habitats

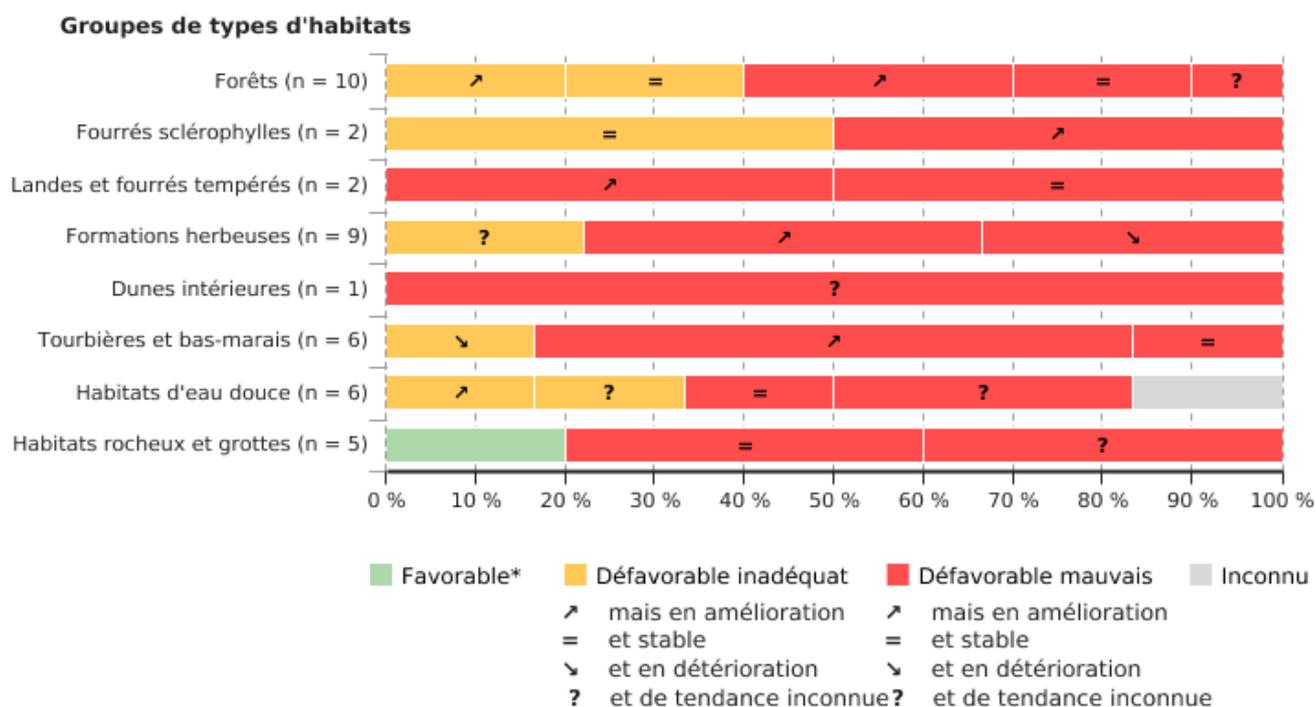
Chaque type d'habitats est caractérisé par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes et héberge une flore et une faune spécifiques (ex. de type d'habitats : hêtraie à luzule, pelouse calcaire ou tourbière haute).

* Un statut favorable ne peut généralement être obtenu que si la tendance est stable ou en amélioration.

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

État de conservation et tendance des habitats d'intérêt communautaire en Wallonie, par groupe de types d'habitats (région biogéographique continentale) (2013 - 2018)



n = nombre de types d'habitats

Chaque type d'habitats est caractérisé par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes et héberge une flore et une faune spécifiques (ex. de type d'habitats : hêtraie à luzule, pelouse calcaire ou tourbière haute).

* Un statut favorable ne peut généralement être obtenu que si la tendance est stable ou en amélioration.

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

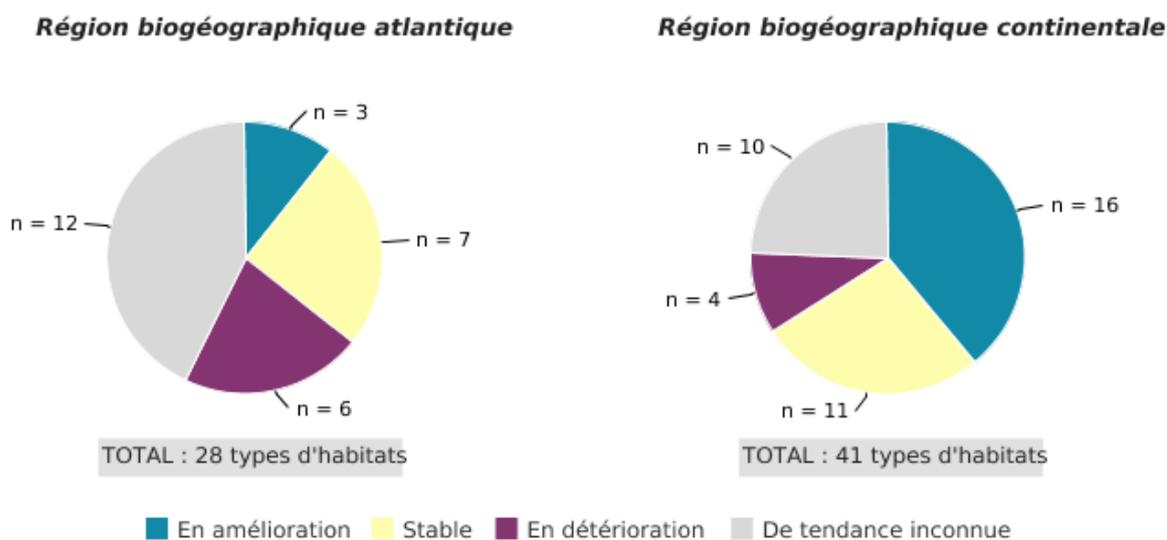
Par comparaison avec les résultats d'état obtenus pour la période 2007 - 2012, le nombre global de types d'habitats dans un état de conservation défavorable a augmenté. Sur cette période, en RBA (qui comptait alors 27 types d'habitats^[4]), 1 type d'habitats était dans un état favorable et 26 types d'habitats dans un état défavorable ; en RBC, 4 types d'habitats sur 41 étaient dans un état favorable, 36 types d'habitats dans un état défavorable et 1 type d'habitats dans un état inconnu. Les changements d'état opérés entre les deux périodes d'analyse correspondent tous à des déclassements de catégorie. Toutefois, ces changements peuvent résulter de modifications méthodologiques^[5] plutôt que d'une détérioration réelle des types d'habitats concernés.

Tendances contrastées

En analysant indépendamment de l'état les tendances dressées (déterminées sur une période de 12 ans (2007 - 2018)), deux situations contrastées s'observent entre les deux régions biogéographiques : en RBA, trois types d'habitats sur les 28 montraient une tendance à l'

amélioration ; en RBC, les résultats sont plus encourageants dans la mesure où 16 types d'habitats sur les 41 étaient en amélioration. Il est à noter que, pour les deux régions biogéographiques, la tendance n'a pu être déterminée pour un nombre important de types d'habitats (12 sur 28 en RBA et 10 sur 41 en RBC), en raison d'un manque d'information.

Tendance des habitats d'intérêt communautaire en Wallonie, tous groupes de types d'habitats confondus (2007 - 2018)



n = nombre de types d'habitats

Chaque type d'habitats est caractérisé par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes et héberge une flore et une faune spécifiques (ex. de type d'habitats : hêtraie à luzule, pelouse calcaire ou tourbière haute).

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

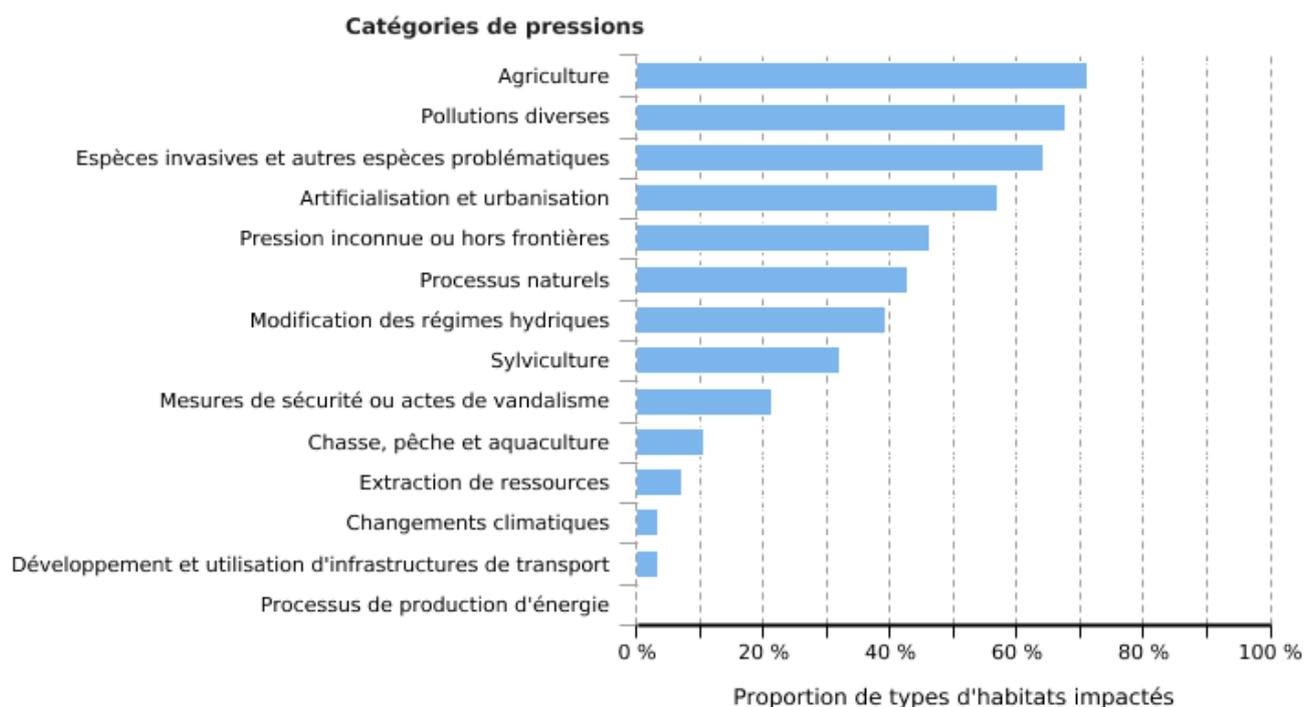
© SPW - 2020

De multiples pressions exercées sur les habitats

Les pressions les plus fréquemment identifiées ont trait aux activités liées à l'agriculture (71 % des types d'habitats sont impactés en RBA, 39 % en RBC), à l'artificialisation et l'urbanisation (57 % des types d'habitats sont impactés en RBA, 46 % en RBC) et aux espèces invasives (64 % des types d'habitats sont impactés en RBA, 46 % en RBC). Plus précisément, les habitats agricoles (prairies de fauche) souffrent du surpâturage, de l'usage excessif d'intrants^[6], du drainage (prairies humides), de l'artificialisation^[7] et de la conversion en cultures . Les habitats ouverts pastoraux (landes, pelouses, formations herbeuses et fourrés) subissent quant à eux les conséquences de leur abandon historique à savoir l'enfrichement, entraînant la régression des espèces typiques de ces milieux, le reboisement spontané et l'isolement. En ce qui concerne les habitats forestiers, le manque de bois mort ou la compaction des sols jouent un rôle non négligeable. Pour les habitats des eaux stagnantes et des milieux tourbeux, les facteurs pénalisants sont les drainages (parfois anciens) et l'eutrophisation – laquelle affecte aussi les eaux courantes qui souffrent par

ailleurs de l'artificialisation de leurs berges . De façon générale, l'extension d'espèces exotiques envahissantes  est un facteur d'impact commun à un grand nombre de ces types d'habitats.

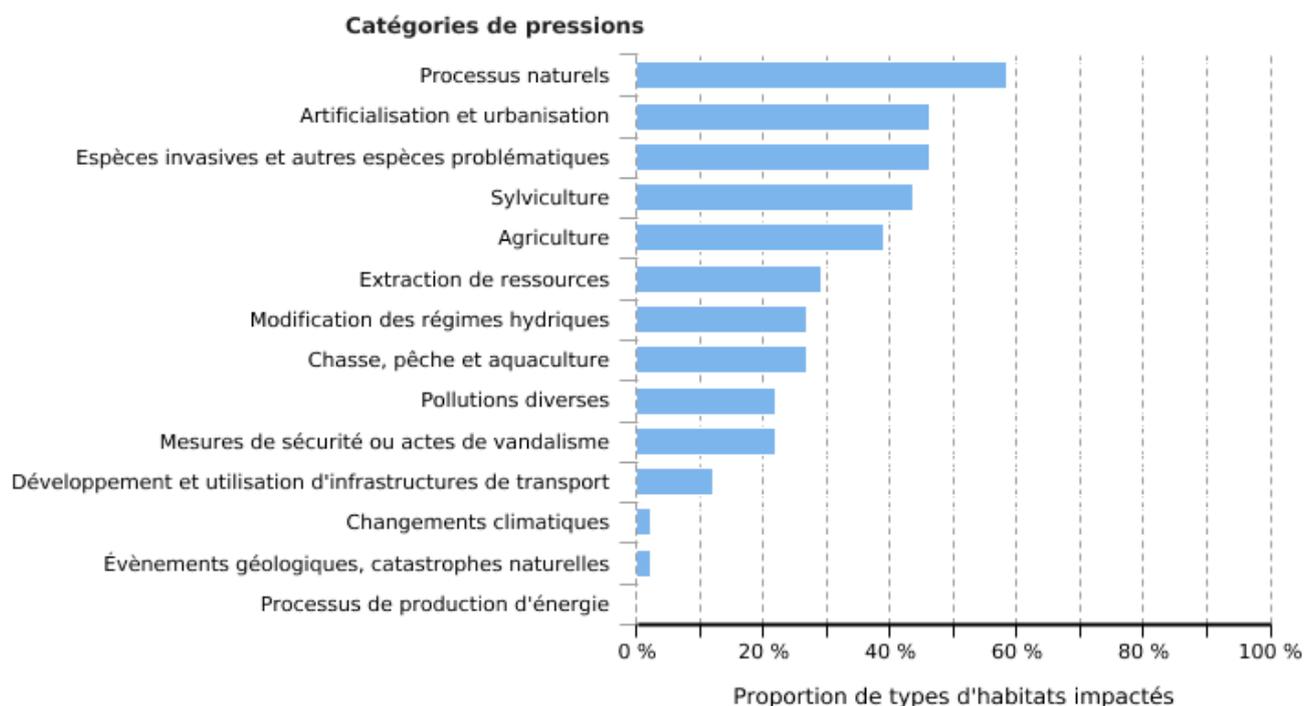
Pressions exercées sur les types d'habitats d'intérêt communautaire en Wallonie (région biogéographique atlantique) (2013 - 2018)



REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

Pressions exercées sur les types d'habitats d'intérêt communautaire en Wallonie (région biogéographique continentale) (2013 - 2018)



REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

Progresser vers le bon état

En Wallonie comme à l'échelle européenne (où 77 % des types d'habitats sont dans un état de conservation défavorable^(a)), l'objectif d'enrayer la détérioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire et d'améliorer leur état de manière significative et mesurable, fixé dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020 [↗](#), reste à ce jour non atteint. En Wallonie, divers habitats (landes sèches et humides, pelouses calcaires, tourbières...) ont bénéficié et bénéficient encore de travaux de restauration^[8] entrepris dans le cadre de projets LIFE [↗](#), ou avec l'appui des fonds mobilisés pour le Programme wallon de développement rural (PwDR) [↗](#), ou encore dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de gestion conservatoire dans les réserves naturelles [↗](#), mais des efforts supplémentaires restent à fournir. Le projet (belge) LIFE intégré (2015 - 2023) [↗](#) devrait permettre d'approcher cet objectif. Il a pour but de favoriser la mise en œuvre des mesures définies dans les cadres d'action prioritaire^[9] fédéral, flamand et wallon^[10]. Dans ce contexte, en Wallonie, des plans de gestion sont en cours d'élaboration pour les sites Natura 2000 et des plans d'action ciblant des habitats et espèces dans et en dehors du réseau Natura 2000 sont progressivement établis. En outre, une évaluation des mesures existantes et du cadre légal en matière de conservation de la biodiversité est en cours et des outils informatiques de gestion et de monitoring sont développés [↗](#).

[1] Pour l'évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire (autres que oiseaux), voir la fiche d'indicateurs "État de conservation des espèces d'intérêt communautaire" [↗](#). Pour l'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux, voir la fiche d'indicateurs "État de conservation des espèces d'oiseaux" [↗](#).

[2] La liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire peut être consultée à l'annexe I de la directive 92/43/CEE [↗](#).

[3] Les données détaillées (au niveau européen, par État membre ou par type d'habitats) peuvent être consultées sur le portail du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet) [↗](#).

[4] Entre les deux périodes d'analyse, un type d'habitats (communautés de bryophytes et d'utriculaires des eaux dystrophes) est apparu en RBA suite à des projets de restauration.

[5] P. ex. prise en compte de données anciennes supplémentaires qui n'avaient pas été considérées pour les résultats de la période 2007 - 2012

[6] Voir les fiches d'indicateurs "Consommation d'engrais en agriculture" [↗](#), "Bilan d'azote en agriculture et flux d'azote des sols vers les eaux" [↗](#) et "Utilisation de produits phytopharmaceutiques" [↗](#)

[7] Voir les fiches d'indicateurs "Principales utilisations du territoire" [↗](#) et "Artificialisation du territoire" [↗](#)

[8] Désenrésinement, colmatage de drains, débroussaillage, fauche, réensemencement en espèces typiques ou mise en place d'une gestion par pâturage extensif p. ex.

[9] Pour leur permettre de remplir les obligations qui leur incombent dans le cadre de la directive 92/43/CEE "Habitats-Faune-Flore" [↗](#), les États membres soumettent à la Commission européenne un cadre d'action prioritaire (*prioritised action framework*). Cet outil de planification stratégique définit les mesures à mettre en œuvre et les besoins de financement de ces mesures en les reliant aux instruments de financement européens (p. ex. Fonds européen agricole pour le développement rural (paiements Natura 2000, paiements agro-environnementaux et climatiques...), Programme LIFE ou Fonds européen de développement économique régional (Programme Interreg)).

[10] Le Portail de la biodiversité en Wallonie permet de consulter les cadres d'action prioritaire wallons 2014 - 2020 [↗](#) et 2021 - 2027 [↗](#).

Évaluation

 Etat défavorable et évaluation de la tendance non réalisable

État : Défavorable

- Référentiel : (i) directive 92/43/CEE , (ii) Stratégie de la biodiversité pour 2020  - objectif d'enrayer la détérioration de l'état de l'ensemble des espèces et habitats couverts par la législation de l'UE relative à la nature et d'améliorer leur état de manière significative et mesurable d'ici 2020
- Pour la période 2013 - 2018, 27 types d'habitats sur 28 en région biogéographique atlantique et 39 types d'habitats sur 41 en région biogéographique continentale étaient dans un état défavorable.

Tendance : Évaluation non réalisable

Une évaluation unique de la tendance n'est pas réalisable. D'une part, l'évaluation diffère selon la méthode utilisée (comparaison des états de conservation entre les périodes 2007 - 2012 et 2013 - 2018, ou analyse des tendances dressées pour la période 2007 - 2018). D'autre part, il y a de multiples situations selon les types d'habitats.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

^(a) EEA, 2019. The European environment - state and outlook 2020. Knowledge for transition to a sustainable Europe. Publications Office of the European Union : Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. 

Ressources utiles

- Indicateur "*Habitats of European interest*". EEA. 
- DG Environment, 2017. Reporting under Article 17 of the Habitats Directive: Explanatory notes and guidelines for the period 2013 - 2018. DG Environment : Brussels, Belgium. 
- Paelinckx *et al.*, 2019. Regionale staat van instandhouding voor de habitattypen van de Habitatrichtlijn. Rapportageperiode 2013 - 2018. Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek : Brussel, Belgium. 
- Portail de la biodiversité en Wallonie. 

